



Cayenne, le 22 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GABRIEL SERVILLE ET ANTOINE KARAM APPELLENT
A LA MISE EN PLACE D'UN CADRE DE TRAVAIL APAISE

Mesdames, Messieurs,

C'est à notre demande que nous avons été reçus, ce jeudi 22 mars 2018, par les cabinets du Ministre d'Etat, M. Nicolas HULOT, et de la Ministre des Outre-mer, Mme Annick GIRARDIN.

Nous avons rappelé au gouvernement que depuis plusieurs semaines, nous appelons à l'apaisement dans l'application du permis de chasser en Guyane.

Il ne suffit pas d'entendre les inquiétudes exprimées par certains chasseurs mais de les écouter.

Force est de constater que les mesures engagées jusqu'ici n'ont pas permis de favoriser un dialogue constructif pourtant nécessaire pour répondre favorablement aux revendications des chasseurs.

Conscients de la nécessité de mieux contrôler la circulation des armes de chasse tout en respectant l'activité de chasse des guyanais, nous demandons aux services de l'Etat d'envoyer un signal positif aux chasseurs de Guyane dans l'application de la loi engagée depuis janvier 2018.

Pour cela, nous sommes favorables à la mise en place dans les plus brefs délais d'un cadre de dialogue et de travail apaisé qui permette aux parties prenantes – Collectivité Territoriale de Guyane, Maires, services de l'Etat, associations, socioprofessionnels, chasseurs et citoyens – de débattre de manière constructive de la mise en place d'un titre de chasse qui soit pleinement adapté au contexte guyanais et qui permette d'améliorer la sécurité publique.

Gabriel SERVILLE

Antoine KARAM